

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 29

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Alain BOURION donne procuration à Fabien DOUCET en date du 4 novembre 2024

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NÉGRIER CHASSAING en date du 16 décembre 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 16 décembre 2024

Excusée :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : Isabelle NÉGRIER-CHASSAING

Objet : Aliénation de matériel - dossier Agorastore / podium scénique

Délibération 2024-144

Certains matériels du parc communal ne sont plus utilisables pour des raisons économiques, de sécurité ou de double emploi, notamment un podium précédemment utilisé à l'espace socioculturel le Rok, récemment remplacé par un équipement plus adapté à l'usage intensif qui en est fait. En effet, ce nouvel équipement plus léger permet une mise en œuvre facilitée et améliore les conditions de manutention des agents des services techniques. Ce nouvel équipement garantit une meilleure modularité des configurations de scènes. C'est pourquoi il convient d'aliéner le précédent matériel après avoir prononcé sa désaffectation.

Un prestataire de vente aux enchères publiques sur internet, le site Agorastore, a été retenu pour la mise en concurrence des acheteurs potentiels.

Ce bien étant susceptible d'être vendu pour un montant supérieur à 4 600€, une délibération du Conseil Municipal, doit autoriser Monsieur le Maire à l'aliéner.

Le montant de la vente sera perçu par le Comptable Public et crédité sur le compte de la commune.

Les caractéristiques du matériel concerné sont les suivantes :

- Un podium scénique de 92 m² composé de praticables réglables de type ciseaux, à hauteur variable. Cet équipement est constitué d'une structure en aluminium dotée d'un plancher antidérapant noir.
- Garde-corps latéraux (12 m linéaires)
- 4 chariots de transport

Le montant d'acquisition de ces matériels, en 2020, s'élevait à 20 717,52 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à désaffecter le matériel concerné, à valider son aliénation et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

CONSIDÉRANT que le podium scénique acquis en 2020 pour équiper l'espace socioculturel Le Rok n'est plus adapté aux conditions intensives d'utilisation de la salle et qu'un autre équipement a été acquis pour répondre aux nouveaux besoins ;

CONSIDÉRANT que ce matériel a été démonté, stocké à l'abri sur des chariots dans le garage du centre technique municipal ;

CONSIDÉRANT la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE CONSTATER** que le matériel suivant, un podium scénique de 92 m² composé de praticables réglables de type ciseaux, à hauteur variable et d'une structure en aluminium dotée d'un plancher antidérapant noir, de garde-corps et de 4 chariots de transport, n'est plus utile au fonctionnement de la collectivité ;

- **DE PRONONCER** sa désaffectation ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à le mettre en vente dans le cadre d'une mise en concurrence par l'intermédiaire du prestataire de vente sur internet Agorastore ;

- **DE DIRE** que les recettes seront inscrites au budget 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 18 décembre 2024

Le Maire,



Fabien DOUCET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le **23 DEC. 2024**

Publié ou notifié

24 DEC. 2024

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB144

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 18/12/2024

Objet : ALIENATION DE MATERIEL DOSSIER AGORASTORE - PODIUM SCENIQUE

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de competences - Autres domaines de competences des comm

Date de télétransmission : 23/12/2024 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DELIB144 - ALIENATION DE MATERIEL DOSSIER AGORASTORE - PODIUM SCENIQUE.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20241218-DELIB144-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/12/2024